

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 20 octobre 2022

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, Adjointes au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELDMANN, M.
Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M.
Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK,
M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAEELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. le Maire

DELIBERATION D20102022/13

10.5. Subvention à l'Association Voix Castinétaines

L'Association des Voix Castinétaines a repris son activité musicale depuis octobre 2022, il est donc proposé de leur verser une subvention de 200 €.

L'association n'était pas inscrite au tableau des subventions inscrites au Budget 2022 et n'a plus bénéficié de subventions communales depuis 3 ans. Cette année, elle tient ses activités à la Maison des Associations.

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 067-216700732-20221025-2022102515-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 200 € à l'Association Voix Castinétaines (C/6574).

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

